



RCS : LE HAVRE  
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00579  
Numéro SIREN : 788 994 283  
Nom ou dénomination : 2GB

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2017 sous le numéro de dépôt 292

2GB

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 8 rue Emile Bernard

76110 GODERVILLE

788 994 283 RCS LE HAVRE

25/01/2017  
2012B579 A292

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN**  
**DATE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,

Le douze décembre, à quinze heures.

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Madame Laetitia BOQUET, propriétaire de  | 250 parts |
| - Monsieur Nicolas BOQUET, propriétaire de | 250 parts |

soit un total de 500 parts  
sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Madame Laetitia BOQUET préside la séance en qualité de gérante et associée.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

BO

LB

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 17 893.89 €, de la manière suivante :

- |                        |             |
|------------------------|-------------|
| - Un résultat de ..... | 17 893.89 € |
| - Une somme de .....   | 17 893.89 € |
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

BW LB

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.**

### **CINQUIÈME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ratifier la rémunération brute allouée à la Gérance au cours de l'exercice, soit :

- TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT (32 500) EUROS pour Monsieur Nicolas BOQUET ;
- TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT (32 500) EUROS pour Madame Laetitia BOQUET.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

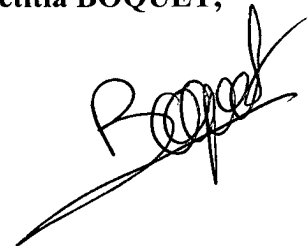
**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

**Monsieur Nicolas BOQUET,**



**Madame Laetitia BOQUET,**



**2GB**

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 8 rue Emile Bernard

76110 GODERVILLE

788 994 283 RCS

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT  
SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 12 DÉCEMBRE 2016**

**TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 17 893.89 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 17 893.89 €
- Une somme de ..... 17 893.89 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

**Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie certifiée conforme,  
La Gérance,

